

Séance plénière : Soutenir l'autonomie, les besoins et leurs financements

PUBLIÉE LE 26/03/2024

SÉANCES PLÉNIÈRES

Pour la première fois des citoyennes et des citoyens tirés au sort ont été intégrés au sein d'une Commission permanente du CESE. Ils sont 15, de tous âges, zone géographique et milieu social à avoir rejoint les conseillères et conseillers de la Commission Affaires sociales et santé, en charge des travaux sur le financement de la perte d'autonomie.

Lors de la présentation de l'avis en séance plénière les Ministres Catherine Vautrin, Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités et Fadila Khattabi, Ministre chargée des Personnes âgées et des Personnes handicapées, ont pris la parole.

En savoir plus

Crédits photo : Katrin Baumann / CESE





















































Intervention de *Fadila KHATTABI*

Ministre déléguée auprès de la ministre du Travail,
de la Santé et des Solidarités, chargée des Personnes âgées
et des Personnes handicapées













SOUTENIR L'AUTONOMIE

LES SOURCES DE FINANCEMENT

- Les pistes examinées pour financer la perte d'autonomie : contributions existantes, la CSG ou des ressources fiscales affectées comme les cotisations sociales. L'affectation des ressources est de loin préférable, afin de garantir leur « fléchage » au projet.
- Les ressources supplémentaires identifiées dans l'avis doivent couvrir les besoins de toutes les personnes en perte d'autonomie. En fonction du périmètre retenu, sont évalués dans une fourchette de 20 à 30,9 milliards d'euros.
- Le choix d'une pluralité de ressources et celui de prélèvements sur des assiettes plus larges que les salaires permettent de faire contribuer les revenus que les revenus d'activité, en vue d'accroître la justice sociale et pas faire contribuer excessivement les actifs et les retraités.





SOUTENIR L'AUTONOMIE : DIX PISTES DE FINANCEMENT

- Piste 7 : la mobilisation des transmissions de patrimoine par une plus grande progressivité du barème des droits de mutation à titre gratuit.



Thierry B.

- Piste 8 : la mise en place d'une redevance sur les bénéfices des Ehpad privés lucratifs.
- Piste 9 : la création d'une assurance dépendance.
- Piste 10 : Encourager le « viager mutualisé ».



SOUTENIR L'AUTONOMIE



Philippe P.

CONCLUSION







Intervention de *Catherine VAUTRIN*

Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités



























12	CGT	M. Alain DRU	Tribune orateur
13	CGT-FD	Mme Christine MAROT	Tribune orateur
14	Coopération	M. Jacques LANDRIOT	Tribune orateur
15	Entreprises	Mme Danielle DUBRAC	Tribune orateur
16	Environnement et Nature	Mme Agnès POPELIN	Tribune orateur
17	Familles	M. Pierre ERBS	Tribune orateur
18	Non-inscrits	Mme Corine BEAUFILS	Tribune orateur
19	Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse	M. Helno EYRIEY	Tribune orateur







	M. Jacques LANDROIT	Tribune orateur
	Mme Danielle DUBRAC	Tribune orateur
	Mme Agnès POPELIN	Tribune orateur
	M. Pierre ERBS	Tribune orateur
tes et mouvements de jeunesse	Mme Corine BEAUFILS	Tribune orateur
	M. Helno EYRIEY	Tribune orateur

Djamel SOU
Membre du gro

d'autres claiern
contribution pat

























